

Pour inscrire au LOF les chiens nés en Grande-Bretagne avec seulement un certificat de naissance ISDS :

(Pour des chiens ISDS nés en dehors de la Grande-Bretagne, il est possible de les faire inscrire au LOF à titre initial, pour l'instant l'apparition de leur ascendance sur le pedigree LOF n'est pas garantie.)

Il n'est pas nécessaire d'être membre de l'ISDS ou de la FSDS.

Démarches à effectuer :

Auprès de l'ISDS

REGISTRATION CERTIFICATE

• **S'assurer que le chien soit à votre nom sur le REGISTRATION CERTIFICATE**

Si nécessaire demander à l'ISDS le changement de propriétaire (12 livres sterling) en remplissant le « **TRANSFER FORM** » disponible sur cette page :

<https://www.isds.org.uk/resources/online-forms/>

Cela peut être effectué par le vendeur ou le nouveau propriétaire qui doivent signer tous les 2 le document. Joindre l'original du REGISTRATION CERTIFICATE à votre demande à l'ISDS

- Garder des photocopies de ce que vous envoyez
- Envoyer en courrier suivi international
- Contexte COVID : les délais de traitement sont rallongés

CERTIFIED PEDIGREE

Vous pouvez demander ce document en même temps que vous demandez le changement de propriétaire. Ecrire par email à office@isds.org.uk pour demander un CERTIFIED PEDIGREE (18 livres sterling) avec les informations sur votre chien (nom, numéro ISDS).

Voir Lettre-type1

Vous recevrez ensuite une réponse vous demandant de procéder au règlement par PAYPAL et vous demandant de donner votre accord sur l'utilisation de vos données.

Voir Réponse-type1

Une fois que l'ISDS vous a renvoyé le REGISTRATION CERTIFICATE avec vos coordonnées au dos du document et le CERTIFIED PEDIGREE vous pouvez passer à l'étape suivante auprès du KENNEL CLUB. La réception du CERTIFIED PEDIGREE de l'ISDS conditionne la délivrance de l'EXPORT PEDIGREE du KENNEL CLUB.

Auprès du KENNEL CLUB

OWNER REGISTRATION CERTIFICATE et EXPORT PEDIGREE

• **Faire enregistrer votre chien au KENNEL CLUB pour obtenir un OWNER REGISTRATION CERTIFICATE à votre nom et un EXPORT PEDIGREE officiel**

Remplir les formulaires KENNEL CLUB **FORM 9** et **FORM13**, (17 et 50 livres sterling) disponibles sur cette page :

<https://www.thekennelclub.org.uk/shop/registrations/>

- Profiter du moment où vous remplissez le formulaire de transfert de propriété ISDS pour faire signer à l'avance les formulaires KENNEL CLUB par le propriétaire précédent et par l'éleveur (si différents) afin de les avoir prêts à remplir par vous-même et à envoyer quand le **REGISTRATION CERTIFICATE ISDS** sera à votre nom
- Joindre la copie du **CERTIFIED PEDIGREE ISDS**
- Délai annoncé d'au moins 4 semaines avant le contexte COVID

Si vous avez des difficultés pour remplir les formulaires en anglais/obtenir les différents documents, vous pouvez contacter l'AFBC par email afin d'obtenir de l'aide.

AFBC/SCC

PRESENTER LE CHIEN A UN EXPERT CONFIRMATEUR

Le chien doit être présenté à un expert-confirmateur de l'AFBC soit lors d'une séance de confirmation annoncée sur le site de l'AFBC et à laquelle vous vous serez inscrit, soit en contactant un expert-confirmateur de votre région.

L'expert-confirmateur remplira un document de travail qui permettra de faire passer le test de travail à votre chien.

Ce test, qui n'est pas utilisé en Grande-Bretagne, permet de faire reproduire des Border Collie LOF avec des bonnes aptitudes naturelles pour le travail au troupeau.

https://www.assoafbc.fr/confirmation/FL_document_de_travail.php

Les frais de dossiers de confirmation de l'AFBC correspondent au montant d'une adhésion pour l'année en cours (ou l'année suivante pour les confirmations de fin d'année), quelque soit le nombre de chiens confirmés pour un seul propriétaire cette année-là (40€).

Un formulaire de « Demande d'inscription au titre de l'importation » de la SCC doit être rempli et remis à l'expert-confirmateur avec un chèque de 60€ à l'ordre de la SCC.

https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/2020-03/EN_21.05_Demande_d'inscription_au_titre_de_l'importation_v4.pdf

L'original du **EXPORT PEDIGREE** devra être remis à l'expert-confirmateur. Il sera transmis à la SCC qui vous le renverra avec la mention de l'inscription au LOF (bien garder des photocopies avant envoi).

Il faudra également donner à l'expert-confirmateur **une copie du certificat I-CAD à votre nom.**

Etant donné la lourdeur et le coût de la confirmation au titre de l'importation d'un chien ISDS il peut être possible de commencer par le test de travail afin de savoir si votre chien est confirmable.

Le document de travail restera en possession de l'expert-confirmateur jusqu'à ce que vous ayez effectué les autres démarches et complété le dossier.

DETECTION DE LA TARE OCULAIRE

Contrairement à une confirmation à titre initiale la détection de **la tare oculaire « Atrophie Progressive de la Rétine »** n'est pas exigée pour une confirmation au titre de l'importation des chiens en possession d'un Export Pedigree du Kennel Club toutefois il est conseillé de réaliser

cet examen. C'est possible à partir de 2 ans, soit chez un vétérinaire ophtalmo, soit lors d'une séance annoncée sur le site et subventionnée par l'AFBC. Les Britanniques ne recherchent pas cette tare mais cette surveillance permet de maintenir la qualité des reproducteurs LOF.

*Ce test permet également d'écarter une atteinte par « **l'Anomalie de Oeil du Colley** » ou **AOC/CEA**, mais seul le test ADN permet de savoir si le chien est sain ou porteur (test disponible avec le « **Pack Border Collie** » de la **SCC 99€**). Le statut AOC n'est pas exigé pour la confirmation mais il est important également de connaître le statut des 2 chiens avant une mise à la reproduction car 2 chiens porteurs ne doivent pas être accouplés sinon environ ¼ des chiots seront atteints par l'AOC.*